



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E119059

VALABLE JUSQU'AU

14/09/2026

ÉDITÉ LE

04/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/2007

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 16/09/2024  
6 000

Raison sociale : EURL JEAN YVES GOUGEON

2 CHEMIN DE L'ECOLE  
35850 IRODOUER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RENNES 2007B00195

Téléphone : 02 23 40 87 43

Fax : 02 23 40 87 43

Portable : 06 87 83 30 51

Siret : 494 019 508 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0044957-1

Site Internet :

E-mail : jeanyvesgougeon@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010065165004

Responsabilité légale :

GOUGEON JEAN-YVES ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010065165004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	15/09/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	15/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/09/2023

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.